

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS: Annonces: la ligne... Réclames: ... Faits divers: ...

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal...

BOURSE DE PARIS

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/0, Emprunts) and Price (e.g., 67 90, 105 20).

DEPECES COMMERCIALES

Change sur Londres 4.87 1/2; change sur Paris 5.13 3/4... Cotons: Ventes 300 b. Ton meilleur...

ROUBAIX 16 MAI 1876

Bulletin du jour

Les aventures révolutionnaires ont jeté notre pays, depuis quatre-vingts ans, dans une tourmente...

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 17 MAI 1876.

— 21 —

Chevaliers de l'écritoire

VIII. — L'ÉPREUVE.

(Suite).

Pauvre Gabriel! tandis qu'il échafaudait son bonheur et cherchait le moyen de le rendre inébranlable...

et la moins rationnelle, — la politique posthume. M. Ricard se survivra ainsi de la façon la plus imprévue...

Tout cela provoque invinciblement le rire, mais peut avoir des conséquences que feront pleurer.

Que M. de Marcère ait eu l'ambition de se hisser jusqu'à la situation qu'occupait M. Ricard, que les républicains n'aient pas vu sans plaisir cette tentative...

Tout le monde sait présentement que M. le maréchal s'était d'abord prononcé vivement contre l'attribution à M. de Marcère du portefeuille de l'intérieur.

Les sceptiques nous objecteront sans doute, que l'expédition qui porte M. de Marcère, à une place qu'il ne pouvait occuper...

Nous répondons que nous ne contestons rien de tout cela; que ce qui nous chagrine et nous effraye même, ce n'est point de voir M. de Marcère devenir ministre...

Les dépêches d'Orient et de Berlin nous apportent des nouvelles assez graves. A Berlin, le congrès des trois puissances du Nord s'est terminé par l'adoption de résolutions communes...

En Orient, à Constantinople, comme à Salonique, à Damas comme à Beyrouth les populations musulmanes se préparent ouvertement à égorger les chrétiens...

Cet optimisme dégénère en déraison, cette inaction dégénère en danger et en scandale. Si le ministre actuel des affaires étrangères est insuffisant, et, pour notre part, nous avons dit et nos croyons que la preuve est faite depuis longtemps...

C'est encore une considération que les amis de M. le maréchal ne devaient point dédaigner.

Les obsèques de M. Esquiros ont eu lieu hier à Versailles; celles de M. Ricard ont eu lieu à Paris. Il y a eu entre les deux cérémonies, la différence qu'il y avait entre les deux hommes...

Les obsèques de M. Ricard

Les obsèques de M. Ricard, ministre de l'intérieur, ont eu lieu aujourd'hui lundi, à l'église St-Augustin.

Le service de la chapelle ardente avait été fermé hier à 6 heures. Les différents corps de l'Etat convoqués ont trouvé au ministère des locaux préparés pour attendre le départ du cortège.

Au rez-de-chaussée se trouvaient placés: Le corps diplomatique, les ministres, les maréchaux, le Sénat, le Conseil d'Etat, la cour des comptes, la magistrature.

Au 1^{er} étage: Les préfets, les maires, l'armée, les

délégués des ministères les administrations diverses.

Dans un salon particulier se trouvait le préfet de la Seine et le préfet de police avec les députations de leurs services.

Les parents et amis de M. Ricard, étaient réunis chez M. Lepetit jusqu'au moment où ils ont dû prendre rang dans le cortège.

Des dix heures du matin une foule immense encombra les environs de l'église et à onze heures la circulation était des plus difficiles dans toutes les voies par lesquelles devait passer le cortège.

Un peloton de garde républicaine à cheval; deux escadrons de dragons; un bataillon de la 10^e division d'infanterie; une brigade de la 7^e division d'infanterie; une batterie de la 32^e d'artillerie; la musique de la garde républicaine; une compagnie du régiment des sapeurs-pompiers; une brigade de la 10^e division d'infanterie, sous les ordres du général Patrel; une batterie de la 32^e régiment d'artillerie; deux escadrons de cuirassiers, avec colonel et étendard; un peloton de gendarmerie de la Seine, à cheval; les premières troupes, jusques et y compris la compagnie des sapeurs-pompiers précédait le cortège et formait la haie. Les autres fermaient la marche.

M. Dufaure président du conseil, M. Christophle ministre de l'instruction publique, M. Martel vice-président du Sénat et M. Rameau vice-président de la Chambre, des députés ont pris au départ chacun des cordons du poêle. Le char funèbre richement décoré de tentures brodées d'argent sur un fond de velours noir portait le cercueil du défunt et était traîné par quatre chevaux caparaçonnés tenus en laisse par des hommes à pied.

M. Ricard fils, en costume de lycéen, conduisait le deuil, accompagné par son oncle le frère de M. Ricard.

Après eux venaient les parents et amis; les huissiers du ministère de l'intérieur; M. de Marcère ayant à ses côtés MM. Verginaud, chef de cabinet du ministre de l'intérieur et de Rouville, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat, les attachés des deux cabinets MM. Lepetit, Sénécal, Ed. Hugues, Regnard, de Marcey, Dreyfus, E. Foubert.

Venaient ensuite et sur le même rang: MM. Jules Grévy, président de la chambre des députés, et le duc d'Audiffret-Pasquier, président du sénat, le premier ayant à sa gauche le général marquis d'Abzac, représentant le président de la République, et le second ayant à sa droite M. le général sénateur de Ladmirault, gouverneur de Paris, puis une foule considérable de sénateurs et de députés. Il y avait environ 200 sénateurs sur 300 dont se compose le sénat.

Les trois gauches étaient au complet; il n'y avait presque pas de vides dans l'extrême gauche.

Le président du conseil d'Etat et le conseil d'Etat, le grand chancelier de la

Légion d'Honneur, le préfet de police et le préfet de la Seine et leurs administrations, la délégation du conseil municipal de Paris, celle de la municipalité de Niort, le premier président et le procureur général de la cour de cassation, des délégués de la cour des comptes, de la cour d'appel, du tribunal de 1^{re} instance, du tribunal de commerce en grand costume de magistrats, le personnel ressortissant du ministère de l'intérieur au grand complet, des déléguations de tous les ministères et de toutes les grandes administrations publiques, une délégation de tous les corps d'officiers de l'armée de Paris en grande tenue, le personnel du ministère de la marine en grand uniforme.

Un grand nombre de généraux et d'amiraux en grande tenue. Venaient enfin, dix riches voitures de deuil et un assez grand nombre de voitures particulières en tête desquelles se trouvait celle du Président de la République.

L'église était toute tendue de noir; les bancs, les fauteuils, recouverts de housses noires brodées d'argent.

Au-dessus des draperies de toutes les nefs latérales, des écussons avec la lettre R.

Un très beau dais, placé au centre de l'église surmonte le catafalque; catafalque assez simple, orné aux quatre angles de statues allégoriques.

Des places avaient été réservées aux sénateurs, au corps diplomatique, à droite de l'autel; à gauche, se trouvaient celles des députés.

A une heure, deux massiers précédant le corps, porté par huit employés des pompes funèbres et suivi immédiatement par deux cercueils de charité, entraient dans l'église. Sur le cercueil, fort lourd — et que l'on a eu de la peine à placer sur les bancs qui doivent le supporter, — une simple couronne d'immortelles.

Pendant que le cortège se plaçait et dès l'entrée du corps, la musique de la garde de Paris faisait entendre une marche funèbre.

A une heure vingt minutes, la messe commençait.

Elle a été dite par M. l'abbé Mallet, premier vicaire de Saint-Augustin; M. le curé a donné l'absoute.

Le corps de M. Ricard partira aujourd'hui pour Niort, où il doit être enterré.

SÉNAT

PRÉSIDENCE DE M. D'AUDIFFRET-PASQUIER.

Séance du 15 mai

La séance est ouverte à 3 h. 25. Le président propose au Sénat de ne pas tenir séance aujourd'hui pour rendre hommage à la mémoire de M. Ricard. Cette proposition est adoptée. La discussion de l'interpellation de M. Lafon de St-Mar, est renvoyée à jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 mai 1876.

PRÉSIDENCE: M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Grévy. L'assemblée renvoie à demain la discussion de l'amnistie et discute le projet tendant à ouvrir un crédit pour envoyer des ouvriers à l'exposition de Philadelphie. Une discussion s'engage entre MM. Nadaud, Tirard et Madier de Montjau au sujet des conclusions du rapport de M. Tirard concernant les délégués des chambres syndicales. Un amendement

gieux, appliquée aux différentes conditions de la noblesse, du peuple et de la bourgeoisie.

— Ainsi, selon vous, point de bonheur, point de progrès sans religion? — Non, Monsieur, parce que sans religion il n'y a point de conscience.

— Et à cette conscience vous sacrifieriez tout? — Ce tout serait si peu en comparaison d'une tranquillité d'esprit parfaite.

— Monsieur, dit Jean de Falais, vous êtes jeune, permettez-moi de vous donner un conseil.

— Je vous écoute, Monsieur... — Quand on a de l'ambition, et vous en avez, il faut se garder des principes inflexibles.

— On n'est pas libre de les faire fléchir, Monsieur. Ces principes tiennent à mon éducation, ils régiront toute ma vie. J'ai de l'ambition, vous l'avez dit, mais une ambition haute et fière. J'arriverai sans recourir aux petits moyens, sans descendre aux bassesses, sans flatter les grands ni insulter mes confrères. J'arriverai parce que je pense sérieusement, que je n'écris point pour noircir une main de papier d'une façon banale, mais afin d'apprendre à ceux qui l'ignorent une vérité immuable, méconnue ou oubliée; afin d'enseigner que le bien est aussi le beau, et de ramener dans la route droite ceux que l'on égare par des sophismes ou que l'on pervertit par des promesses.

— Ceci s'applique-t-il au Progressiste? — Non, Monsieur, car le Progressiste ne nie pas Dieu, ne réclame pas le partage des fortunes ni même l'impôt progressif; il demande la liberté pour tout le monde, la liberté de penser.

— Eh bien! je pense, Monsieur, librement, volontairement.

— Vous gardez les préjugés que l'on vous inculqua.

— Elle sont au rabais comme le reste... Les opinions sont mêlées, fil et coton aujourd'hui. Le vent de la publicité fait tourner bien des cervelles réputés forts. Au surplus, le Progressiste ne nie pas Dieu, ne réclame pas le partage des fortunes ni même l'impôt progressif; il demande la liberté pour tout le monde, la liberté de penser.

— Eh bien! je pense, Monsieur, librement, volontairement.

— Vous gardez les préjugés que l'on vous inculqua.

— Je garde des convictions saines, entières. Voulez-vous non pas me permettre de penser librement, mais m'imposer votre opinion personnelle. Je connais l'esprit de votre journal. Je l'ai profondément étudié, car enfin, ce mot libre-penseur présente au premier abord à l'esprit quelque chose qui a l'apparence de la grandeur, mais ce

de M. Deschanel proposant une allocation de 200,000 fr. est renvoyée à la commission. La séance continue.

Nous avons publié les lettres de MM. P. de Cassagnac et Clémenceau. L'Union fait au sujet de cet échange de lettres les réflexions suivantes:

M. Clémenceau, qui était maire de Montmartre le jour où les commandants, qu'il veut amnistier, assassinèrent les généraux Lecomte et Clément Thomas, est aujourd'hui député de la Seine. Ce législateur paraît vouloir: se faire une réputation de justicier; mais il y met tout au moins de la prudence. Par exemple, il aspire à conduire M. Paul de Cassagnac sur le prétoire, en même temps, se réserver le moyen de le tuer sans courir aucun risque sérieux. En conséquence, au lieu d'aller droit au but, en galant homme ou seulement en dueliste de bon aloi, il provoque M. Paul de Cassagnac à le provoquer. « Je vous envoie, lui dit-il, insultez-moi. » Et pourquoi M. Clémenceau veut-il être insulté? Simplement parce qu'il est très-fort au pistolet et tient à s'assurer le choix des armes afin de tuer net son adversaire, lequel, par sa taille et sa corpulence, offrirait de belles chances même à un maladroit.

C'est, en somme, quelque chose comme un assassinat sans péril et sans chance de cour d'assises que rêve le docteur et législateur Clémenceau. M. Paul de Cassagnac ne se préoccupe pas de la fantaisie, et il a grandement raison. Il reconnaît, d'ailleurs, au citoyen Clémenceau le droit de le provoquer en face. C'est tout, et c'est encore trop.

Il y a lieu de croire, d'ailleurs, que l'affaire en restera là, car si le terrible Clémenceau aspire à jouer de son instrument, le pistolet, il ne paraît pas se soucier du tout de savoir, par expérience personnelle, comment M. de Cassagnac sait jouer de l'épée.

LETRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, le 15 mai.

Pendant que l'on discute, à Versailles, la question de l'amnistie, je veux vous entretenir d'un intérêt bien supérieur, de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, et de la clôture des séances de l'Assemblée générale. Dans ces séances, qui se sont tenues, les 9, 10, 11, 12 et 13 mai, et auxquelles assistaient un grand nombre des délégués des comités de la province, toutes les questions qui touchent à l'organisation des Cercles d'ouvriers, à leur propagande, aux mesures à prendre pour développer les bons rapports entre les patrons et leurs ouvriers, toutes ces questions ont été discutées à fond par des hommes spéciaux, par des industriels, qui sont, depuis de longues années, à la tête d'établissements considérables, et connaissent le mieux la position et les intérêts de la classe ouvrière.

Le samedi soir, 13 mai, a eu lieu, la séance générale de clôture, sous la présidence de son Eminence le cardinal archevêque de Paris. La vaste salle de la société d'horticulture n'a pu suffire à contenir la foule des membres de l'œuvre et de ses invités. Le comte Albert de Mun a prononcé un admirable discours dans lequel il a fait connaître les progrès de l'œuvre qui compte, en ce moment, 170 comités et 200 Cercles.

— Cela s'applique à toutes les feuilles que popularise l'irréligion, à tous ceux qui trafiquent des consciences et qui s'imaginent que les âmes et les intelligences sont cotables à la caisse d'un journal.

— Eh! mon Dieu, mon jeune ami, les concessions nous sauvent. Vous gagnez trois mille francs, devenez notre collaborateur, et nous vous en assurons dix mille.

— Franchement, c'est peu pour une apostasie.

— Elles sont au rabais comme le reste... Les opinions sont mêlées, fil et coton aujourd'hui. Le vent de la publicité fait tourner bien des cervelles réputés forts. Au surplus, le Progressiste ne nie pas Dieu, ne réclame pas le partage des fortunes ni même l'impôt progressif; il demande la liberté pour tout le monde, la liberté de penser.

— Eh bien! je pense, Monsieur, librement, volontairement.

— Vous gardez les préjugés que l'on vous inculqua.

— Je garde des convictions saines, entières. Voulez-vous non pas me permettre de penser librement, mais m'imposer votre opinion personnelle. Je connais l'esprit de votre journal. Je l'ai profondément étudié, car enfin, ce mot libre-penseur présente au premier abord à l'esprit quelque chose qui a l'apparence de la grandeur, mais ce

— Ceci s'applique-t-il au Progressiste? — Non, Monsieur, car le Progressiste ne nie pas Dieu, ne réclame pas le partage des fortunes ni même l'impôt progressif; il demande la liberté pour tout le monde, la liberté de penser.

— Eh bien! je pense, Monsieur, librement, volontairement.

— Vous gardez les préjugés que l'on vous inculqua.

— Je garde des convictions saines, entières. Voulez-vous non pas me permettre de penser librement, mais m'imposer votre opinion personnelle. Je connais l'esprit de votre journal. Je l'ai profondément étudié, car enfin, ce mot libre-penseur présente au premier abord à l'esprit quelque chose qui a l'apparence de la grandeur, mais ce

— Ceci s'applique-t-il au Progressiste? — Non, Monsieur, car le Progressiste ne nie pas Dieu, ne réclame pas le partage des fortunes ni même l'impôt progressif; il demande la liberté pour tout le monde, la liberté de penser.

— Eh bien! je pense, Monsieur, librement, volontairement.